

Violences :

victime ou témoin, que faire ?

>>> LES RÉFLEXES ESSENTIELS DU MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

LE KINÉ EST LA VICTIME

Violence / incivilité dans l'exercice professionnel

- Je me protège → Urgence : **17**
- Je signale → Observatoire National des Violences en Santé (ONVS) / Ordre
- J'informe → URPS + Conseil départemental de l'Ordre
- Je me fais accompagner → soutien psychologique avec SPS, l'institut pour la santé des soignants, Numéro vert : **0 805 23 23 36**
Site web : **sps-institut.fr**
- Je porte plainte si nécessaire

LE PATIENT EST LA VICTIME

Sécuriser → écouter → observer → évaluer → orienter → tracer → signaler si nécessaire

PATIENT MINEUR

- Signaler
- CRIP si situation préoccupante
- **17** : Police. Procureur de la République en cas de danger grave ou immédiat
- **119** : Enfance en danger (gratuit)

ADULTE VULNÉRABLE

- Signalement possible sans consentement sous certaines conditions
- En cas de danger grave et immédiat : **17** puis contacter le procureur de la République

ADULTE EN CAPACITÉ DE SE PROTÉGER

- Accord préalable nécessaire
- Informer / orienter
- **3919** : la ligne d'écoute nationale destinée aux femmes victimes de violences
- Associations, professionnels adaptés...
- Danger grave et immédiat : **17**



3 RÉFLEXES À RETENIR

1. PROTÉGER

Mettre en sécurité. Évaluer l'urgence.

2. TRACER

Noter des éléments précis, objectifs et datés. Rapporter les propos exacts entre guillemets.

3. ALERTER / ORIENTER

Ne pas enquêter soi-même.
Ne pas confronter l'auteur présumé.
Rester dans son rôle.



BESOIN D'ALLER PLUS LOIN ?

L'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes d'Occitanie a réalisé le guide « Victime ou témoin : dire stop ! »



Retrouvez les ressources, les contacts et les modèles de signalement.

Signalement au procureur de la République : **modèle type**

[Vos nom et prénom]
Masseur-kinésithérapeute
[Adresse professionnelle]
[Téléphone] — [Email]

Date : [à compléter]

À l'attention de Monsieur / Madame le Procureur de la République
Tribunal judiciaire de [Ville] - [Adresse du tribunal]

Objet : Signalement de faits de violences présumées

Monsieur / Madame le Procureur,

Je soussigné(e), [Nom, Prénom], masseur-kinésithérapeute, exerçant à [adresse ou lieu d'exercice], souhaite porter à votre connaissance des faits préoccupants concernant [M. / Mme / l'enfant] [Nom, Prénom], né(e) le [date de naissance si connue].

Dans le cadre de sa prise en charge en kinésithérapie débutée le [date], j'ai constaté les éléments suivants :

1. [Description précise et objective des lésions observées : localisation, type, évolution]
2. [Propos rapportés par le patient entre guillemets, sans reformulation]
3. [Comportements ou signes cliniques observés : peur, repli, incohérences, etc.]

Ces éléments me conduisent à suspecter des violences [préciser : conjugales / intrafamiliales / sur mineur].

[Si applicable] Le/la patient(e) m'a indiqué : « ... » et [a donné son accord / n'a pas donné son accord] à la transmission de ces informations aux autorités.

[Si urgence ou danger] Je considère que la situation peut représenter un danger grave et immédiat pour sa sécurité.

Conformément aux dispositions de l'article 226-14 du Code pénal, je me permets de vous transmettre ces éléments. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur / Madame le Procureur, l'expression de ma considération distinguée.

[Signature]

